



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

Annexe I  
du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage  
des comptes des ingénieurs forestiers  
(article 2.02)

DEMANDE DE CONCILIATION

Je, soussigné,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(nom et adresse)

personnellement ou (le cas échéant) représentant \_\_\_\_\_ pour les fins de cette demande, comme en fait foi l'autorisation annexée à la présente, étant dûment assermenté, déclare (ou déclare solennellement):

1. \_\_\_\_\_ (nom de l'ingénieur forestier) me réclame la somme de \_\_\_\_\_ pour des services professionnels rendus entre le \_\_\_\_\_ et le \_\_\_\_\_ comme en fait foi le compte dont copie est annexée à la présente;

2. Je refuse d'acquitter ce compte pour le(s) motif(s) suivant(s):

\_\_\_\_\_

mais (le cas échéant) je reconnais devoir la somme de \_\_\_\_\_ relativement aux services professionnels mentionnés dans ce compte;

3. Je demande la conciliation du syndic en vertu de la section II du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers* (R.R.Q., 1981, c. I-10, r. 8) dont je déclare avoir reçu copie et pris connaissance.

Assermenté ou déclaré solennellement devant moi

à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

Et j'ai signé

\_\_\_\_\_  
(signature du client ou de son représentant dûment autorisé)

\_\_\_\_\_  
(commissaire à l'assermentation)

DES PROFESSIONNELS

*Naturellement branchés*

2750, Einstein, bureau 110  
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1  
Téléphone: (418) 650-2411  
Télécopieur: (418) 650-2168  
Courriel: oifq@oifq.com